

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



VILLE D'AVRANCHES

Séance du 13 décembre 2023

L'An Deux-Mille-Vingt-Trois, le 13 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Avranches, dûment convoqué le 05 décembre, s'est assemblé à la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avranches, sous la présidence de Madame LORIN, Vice-Présidente du CCAS de la Ville d'Avranches.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE

17

ETAIENT PRESENTS

Mme LORIN, Vice-présidente du CCAS

Mmes CALVEZ, MARIE

Mrs CARO, PENNEC, TIERCELIN membres élus au sein du Conseil Municipal.

Mmes ANQUETIL, LAGNIEL, LE JOLY, PREVOSTO, Mrs CARO, GRENIER, MERILLE, REBOURS (à partir de la question n°3), membres nommés par le Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN SEANCE

14

EXCUSES

Mr NICOLAS, Mme JONCHERE

POUVOIR

Mme BUSSON à Mme LORIN

POUVOIR

1

SECRETAIRE DE SEANCE

C.HUARD est désignée secrétaire de séance

QUESTION N°7bis**TARIFS AU 1ER JANVIER 2024 DES REDEVANCES****RESIDENCE AUTONOMIE CITE D'AUTOMNE**

Après validation du Conseil de la Vie Sociale réuni le 16/11/2023, il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS les tarifs d'hébergement suivants, à compter du 1^{er} Janvier 2024 :

Typologie de logements	logements non refaits	logements réhabilités	
		"anciens contrats de séjour"	"nouveaux contrats de séjour"
T1 Bis	448,26 €	494,20 €	545,78 €
T2	536,22 €	577,94 €	
T3			620,83 €

La **caution** prévue par les textes est équivalente au montant d'un mois de loyer.

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,
Emet un avis favorable à ces propositions**

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,

Accusé de réception en préfecture
050-200083665-20231213-CACCAS13-12-7b-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023